



## CONSEIL D'ETAT

Château cantonal  
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral  
Albert Rösti  
Chef du Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication DETEC  
Palais fédéral Nord  
3003 Berne

*Document PDF et Word par courriel à :*  
*m@bakom.admin.ch*

Réf. : 23\_COU\_7387

Lausanne, le 24 janvier 2024

### **Consultation fédérale – Révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous remercie de l'avoir consulté sur le projet cité en titre et vous fait part, ci-après, de sa détermination.

Le Gouvernement vaudois est particulièrement soucieux de la couverture de l'actualité régionale et de la défense de la cohésion nationale. Il estime ainsi que le projet proposé par le Conseil fédéral n'apporte pas de garanties suffisantes quant au maintien des studios et des sites dans les différentes régions linguistiques et notamment en Suisse romande (Ecublens), avec des conséquences importantes sur les emplois, y compris chez les entreprises partenaires de la SSR.

De plus, le Conseil d'Etat ne peut accepter le risque d'un affaiblissement de la couverture de l'actualité dans les différentes régions du pays par la SSR. Le Conseil d'Etat a déjà eu l'occasion d'exprimer à réitérées reprises son attachement profond à la pluralité et la diversité de la presse. L'aide indirecte aux médias mise en place dans le canton en est une preuve tangible et, à ce titre, il fait œuvre de pionnier. Or, la SSR joue un rôle crucial dans le maintien de la pluralité de la presse. C'est un média de qualité qui permet notamment de contrer les fausses informations circulant sur les réseaux sociaux et qui propose des programmes permettant non seulement aux jeunes, mais également à tout un chacun, de consommer de l'information vérifiée.

La SSR étant également partenaire d'une multitude d'événements sportifs et culturels, le Gouvernement s'inquiète des impacts d'une baisse de la redevance sur de nombreuses manifestations qui permettent de faire rayonner la Suisse, les cantons, les régions.

Le Canton de Vaud est convaincu qu'une couverture journalistique indépendante et professionnelle de l'actualité locale, cantonale et nationale constitue l'un des piliers nécessaires à la libre formation de l'opinion en vue d'une participation au débat démocratique. Ainsi, dans un environnement contraignant de mutation numérique et de crise des revenus publicitaires dans lequel évolue la presse depuis plusieurs années, un affaiblissement du média de service public est malvenu.

Le Gouvernement vaudois n'est donc pas favorable à la proposition du Conseil fédéral. Il estime que le projet proposé ne représente pas une alternative intéressante à l'initiative « 200 francs ça suffit ! », qui est, elle, excessive et ne permettrait plus à la SSR de remplir son mandat de service public. La réduction de la redevance de 35 francs proposée par le Conseil fédéral dans l'optique de soulager les ménages paraît trop peu incitative pour jouer ce rôle.

Le Conseil d'Etat s'interroge également sur la pertinence de revoir le montant de la redevance avant de rédiger la nouvelle concession octroyée à la SSR. Il manque ainsi une réflexion générale et approfondie sur le contenu des programmes.

Enfin, les initiatives « No billag » et maintenant « 200 francs ça suffit », contribuent à déstabiliser l'entier du paysage médiatique suisse dans un contexte de concurrence exacerbée avec les plateformes électroniques. C'est la raison pour laquelle une réflexion en profondeur sur ce mode de financement de la SSR doit être menée.

A cet égard, il n'aura pas échappé à la Confédération qu'un arrêt du Tribunal fédéral du 17 novembre 2023 sur les montants réclamés au titre de la redevance aux entreprises remet en question le système mis en place, jugé anticonstitutionnel car contraire au principe d'égalité de traitement. La proposition du Conseil fédéral devra donc de toute façon être revue.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE  
Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER a.i.  
François Vodoz

**Copies**

- OAE
- BIC